

# UNION DES COMITÉS DE QUARTIER et des associations de défense et d'action pour le cadre de vie dans l'agglomération toulousaine (UCQ)

41 avenue de Fronton - 31200 Toulouse - ucq.toulouse@gmail.com - 06 68 76 83 95

Association fondée le 8 février 1979 (JORF du 3 mars 1979) - Préfecture de la Haute-Garonne n° W313022636 - SIRET 820 245 132 000015

## PROPOSITIONS RÉSUMÉES DE L'UCQ AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

à Toulouse, le 28/01/2020

L'UCQ regroupe des associations qui veulent améliorer le cadre de vie des habitants à Toulouse et aussi dans d'autres communes de l'agglomération toulousaine. Les membres de l'UCQ comme ceux de ses associations sont tous bénévoles. L'UCQ travaille en lien avec des associations thématiques.

En vue des élections municipales de mars 2020, les associations de quartiers ont différentes approches. Plutôt que faire une mosaïque des demandes de chaque association, nous avons choisi de faire des propositions transversales, concrètes, sur différents sujets. Ces propositions sont résumées ci-dessous et détaillées plus loin :

- **davantage de prise en compte des associations de quartier** : examen et réponses aux propositions ; consultation avant décision concernant les quartier
- **participation citoyenne** : élaborer une charte de la participation citoyenne et une charte de la démocratie locale dans les communes ayant un dispositif de démocratie locale ; organisation d'une rencontre annuelle dans l'agglomération
- **démocratie locale à Toulouse** : réaffirmer le rôle des membres des bureaux des commissions de quartier ; élaboration et suivi d'un « projet de quartier » ; mise en place de groupes de travail thématiques dont « cœur de quartier », « mobilités » ; revoir les budgets territoriaux ; renforcer la direction de l'action territoriale sur le terrain
- **gouvernance des quartiers** : examiner la possibilité de la création d'arrondissements à Toulouse en lien avec les députés
- **équipements publics** : faire un bilan partagé des besoins d'équipements publics de proximité en prenant en compte la démographie pour établir une feuille de route à court, moyen et long terme
- **salles municipales à Toulouse** : rendre accessible à tous leur planning de réservation et faciliter leur utilisation par les associations de quartier
- **espaces publics** : faire un bilan partagé des besoins d'amélioration de la voirie, en particulier en terme d'accessibilité pour les modes actifs de déplacement, pour établir une feuille de route à court, moyen et long terme

- **urbanisme** : lancer des ateliers de concertation sur le « plan guide urbain » pour la traduction fine d'objectifs partagés dans le PLUi-H ; relancer le « groupe de réflexion » de la Ville de Toulouse sur l'urbanisme et l'étendre à la métropole, en particulier sur la répartition de la production de logements
- **aménagement** : systématiser la concertation avant toute opération d'aménagement et a fortiori avant toute traduction réglementaire telles qu'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le PLUi-H
- **écologie urbaine** : se donner les moyens de mener un travail exhaustif sur le patrimoine végétal et bâti à protéger (et à créer) dans la métropole, corollaire de la densification
- **transports en commun** : développer progressivement une desserte de type RER sur l'étoile ferroviaire pour améliorer les déplacements du quotidien en transports en commun tout en permettant un développement multi-polaire durable de l'agglomération

# **UNION DES COMITÉS DE QUARTIER et des associations de défense et d'action pour le cadre de vie dans l'agglomération toulousaine (UCQ)**

41 avenue de Fronton - 31200 Toulouse - ucq.toulouse@gmail.com - 06 68 76 83 95

Association fondée le 8 février 1979 (JORF du 3 mars 1979) - Préfecture de la Haute-Garonne n° W313022636 - SIRET 820 245 132 000015

## **PROPOSITIONS DÉTAILLÉES DE L'UCQ AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020**

### **Qui est l'UCQ ?**

L'UCQ (Union des Comités de Quartier et des associations de défense et d'action pour le cadre de vie dans l'agglomération toulousaine) regroupe des associations de bénévoles qui cherchent à améliorer le cadre de vie des habitants, à Toulouse ainsi que dans d'autres communes de Toulouse Métropole. **Les membres de l'UCQ, comme ceux de ses associations, sont tous bénévoles.** Les associations membres de l'UCQ travaillent sur des secteurs de tailles variables, allant de l'îlot à une commune entière. Elles portent parfois le nom de « comités de quartier » à Toulouse. Parfois aussi, ce sont des « collectifs » regroupant plusieurs entités (association d'habitants, association de commerçants et d'autres acteurs du quartier concerné). Cependant, par souci de simplification, ces associations membres de l'UCQ seront désignées dans ce texte comme « les associations de quartier ».

L'UCQ travaille en lien avec des associations thématiques, telles que l'association 2 pieds 2 roues (2P2R), le Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine (CCNAAT), le Collectif anti-pollution de l'agglomération toulousaine (CAPAT), l'Association des usagers/usagers des transports en commun de l'agglomération toulousaine et de ses environs (AUTATE), l'association Rallumons l'étoile, Non au gratte ciel de Toulouse.

L'UCQ est représentée dans diverses instances : commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) de Toulouse Métropole, de la Ville de Toulouse et de Tisséo; comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Toulouse Métropole; comité de suivi de la concertation sur le projet Grand Matabiau quais d'Oc; conseil de développement (Codev) de Toulouse Métropole; commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport Toulouse-Blagnac (ATB).

### **A quels futurs élus adressons-nous nos propositions ?**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. A cette occasion, les électeurs désigneront aussi indirectement les conseillers de Toulouse Métropole avec cette particularité que la future majorité municipale à Toulouse aura la majorité au sein du conseil de Toulouse Métropole (37 communes). De plus, Toulouse Métropole aura la majorité au sein du comité syndical de Tisséo-Collectivités (115 communes). Indirectement, la municipalité de Toulouse est ainsi majoritaire au sein de Tisséo-Collectivités. Quelles que soient les interrogations sur ce cumul, comme sur le découpage du territoire de l'agglomération toulousaine en plusieurs EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), l'UCQ s'adresse donc non seulement aux candidats aux élections municipales, mais aussi aux

futurs conseillers métropolitains et membres du comité syndical de Tisséo-Collectivités.

A l'approche des élections municipales, les différentes associations de quartiers ont des stratégies diverses : doléances, débats publics, questions ouvertes aux futurs candidats, propositions concrètes.

A l'UCQ, nous avons choisi de faire des propositions concrètes. Sans dresser une mosaïque de ce qui est fait par chaque association de quartier, nous présentons ici des propositions transversales aux associations de quartier. Certaines propositions se concentrent sur Toulouse, sans aborder la situation dans les autres communes. D'autres dépassent la compétence communale et concernent Toulouse Métropole ou Tisséo Collectivités.

Nos propositions, que vous trouverez ci-dessous, sont précédées à chaque fois par un constat dont elles découlent. Elles sont regroupées par thèmes :

- la démocratie locale et la participation citoyenne dans l'agglomération ;
- la démocratie locale à Toulouse, dont les budgets participatifs, le site internet « Je participe », le rôle des maires de quartier et la création d'arrondissements ;
- les équipements publics de proximité à Toulouse, dont les salles municipales de réunion ;
- les « cœurs de quartier » à Toulouse ;
- la privatisation de l'espace public et des services publics à Toulouse ;
- l'accessibilité de la voirie aux modes « actifs » ;
- l'urbanisme et l'aménagement, dont le développement multi-polaire de l'agglomération, les opérations d'aménagement et les servitudes d'exposition au bruit ;
- la protection du patrimoine bâti et végétal, des espaces naturels et agricoles ;
- l'étoile ferroviaire pour les déplacements du quotidien.

## **Partenariat avec les associations de quartier**

Les « associations de quartier » sont des acteurs de la démocratie locale. Elles sont composées d'habitants bénévoles de secteurs géographiques particuliers où elles disposent d'une **expertise d'usage**, d'un **ancrage dans le quartier** et souvent d'un **historique de l'évolution du quartier**. Pourtant les associations de quartier ne sont pas toujours des interlocuteurs connus des collectivités locales. Souvent, les demandes des associations de quartier ne sont pas sérieusement prises en compte. Inversement, souvent, les collectivités prennent des décisions sans même avoir consulté les associations de quartier. Cette situation favorise un affrontement entre les collectivités et les associations de quartier sur certains sujets qui pourraient au contraire être travaillés de manière partenariale en bonne intelligence collective.

### **L'UCQ propose :**

- **la prise au sérieux des demandes des associations de quartier, même lorsque cela nécessite que leurs propositions alternatives soient examinées ;**
- **la réponse systématique de la collectivité aux demandes des associations de quartier et lorsque ces réponses impliquent des actions, un**

**suivi régulier des actions engagées en réponse aux demandes ;**

**→ la consultation systématique des associations de quartier concernées par les collectivités avant les prises de décisions concernant les quartiers en question.**

## **Démocratie locale et participation citoyenne dans l'agglomération**

Les communes de l'agglomération toulousaine ont des pratiques différentes de la « démocratie locale » qui organise le dialogue entre citoyens et collectivité, ainsi que de la participation citoyenne. De plus en plus de compétences sont transférées des communes aux EPCI, en particulier à Toulouse Métropole, de sorte que la question de la démocratie locale et de la participation citoyenne se pose aussi à l'échelle inter-communale.

En soutenant la co-construction des décisions, nous ne remettons pas en cause la démocratie représentative par laquelle les élus décident. Il s'agit que les décisions des élus s'appuient davantage sur une concertation où les compétences des résidents et usagers, des techniciens et des élus pourraient s'enrichir dans l'intérêt général. Les associations de quartier devraient être un acteur privilégié de cette participation à l'élaboration des décisions, mais pas exclusif car il importe d'impliquer le plus grand nombre possible de citoyens. Bien sûr, cette participation doit se décliner à différentes échelles selon les projets.

**L'UCQ propose :**

**→ l'organisation d'une rencontre annuelle de la démocratie locale et de la participation citoyenne dans l'agglomération, qui permette de découvrir les différentes pratiques sur le territoire ;**

**→ l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne dans chaque commune et EPCI, ainsi que d'une charte de la démocratie locale pour les communes ayant un dispositif de démocratie locale**

## **Démocratie locale à Toulouse**

Suite à la loi Vaillant de 2002, des instances de concertation ont été mises en place à Toulouse avec les « commissions de quartier » (précédemment « commissions consultatives de quartier »), qui regroupent divers acteurs des quartiers, sont présidées par des élus municipaux et disposent de fonctionnaires de la direction de l'action territoriale (DAT) (précédemment direction de la démocratie locale).

Actuellement, la ville de Toulouse est découpée en une vingtaine de « quartiers » au sens de la DAT, qui regroupent chacun plusieurs quartiers au sens populaire. Ces « quartiers DAT » sont regroupés au sein de 6 secteurs.

Dans chaque quartier DAT, il y a un maire de quartier (conseiller municipal désigné par le maire de Toulouse) et un « référent » de quartier (agent de la DAT). Dans chaque secteur de la DAT, en plus des « référents » par quartier DAT, il y a 2, voire 3 agents territoriaux, au moins un chargé de secteur qui s'occupe des projets structurants et un poste de secrétariat administratif.

Dans chaque quartier DAT, il y a un bureau de commission de quartier, composé d'acteurs du quartier (représentants d'associations de quartier, de 2P2R, d'associations de

commerçants, de propriétaires/locataires, ainsi que d'autres acteurs du quartier) et présidé par le maire de quartier. Dans certains cas, la question de légitimité d'associations au sein des bureaux peut se poser. L'UCQ compte des associations de quartier membres de tous les bureaux des commissions de quartier. La composition des bureaux de commissions de quartier est variable suivant les quartiers. Certains bureaux comprennent des associations sportives et culturelles, d'autres pas. Certains comprennent les clubs seniors, d'autres pas. Et les associations de parents d'élèves n'y sont généralement pas représentées.

Officiellement, le bureau d'une commission de quartier doit fixer l'ordre du jour des réunions publiques des commissions de quartier qui ont lieu au moins deux fois par an. Parfois, les associations de quartiers membres des bureaux de commissions de quartier sont parfois dans l'impossibilité de participer à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions publiques qui est imposé par le maire de quartier. Plus généralement, les réunions des bureaux des commissions de quartier ont tendance à perdre leur intérêt en n'abordant presque plus des sujets pouvant intéresser l'ensemble des quartiers composant le quartier DAT. Il faudrait donc uniformiser les pratiques et redynamiser les réunions de bureaux.

Quant aux réunions publiques des commissions de quartiers, elles sont devenues de plus en plus des opérations de communication descendante de la municipalité sur les opérations réalisées ou en cours, parfois même à l'échelle municipale et non à celle du quartier concerné. Ainsi, il arrive que des élus thématiques fassent la « tournée » des réunions publiques de commissions de quartier avec la même présentation.

Parallèlement aux réunions de bureau de commission de quartier, les associations de quartier ont le plus souvent des échanges plus ou moins formels avec les maires de quartier et/ou les référents de quartier, en particulier sur des questions de proximité au quotidien. Et le plus souvent, elles peuvent avoir des réunions et des rencontres sur site via la DAT avec les services concernées sur différents sujets, en particulier de proximité comme des aménagements de voirie. Il peut aussi y avoir aussi des réunions de concertation organisées par les maires de quartier sur des sujets particuliers avec les membres des bureaux. Et les associations de quartier participent parfois à des groupes de travail thématiques, par exemple sur la circulation ou sur un aménagement particulier. D'autres réunions de concertation peuvent être organisés avec les associations de quartier, par exemple par Tisséo-Collectivités avec la DAT sur les aménagements des arrêts Linéo.

#### **L'UCQ propose :**

→ **que la municipalité dresse un bilan partagé avec les membres des bureaux des commissions de quartier sur le fonctionnement de la démocratie locale qui pourrait être revisité (délibération), concernant en particulier le fonctionnement des bureaux des commissions de quartier (règlement intérieur) ;**

→ **qu'à l'issue de ce bilan partagé, une charte de la démocratie locale soit adoptée à Toulouse.**

#### **En attendant ce bilan partagé, l'UCQ propose :**

→ **l'augmentation de la fréquence des réunions des bureaux des commissions de quartier ;**

→ **la diffusion préalable (au moins 8 jours avant) des documents abordés en réunion de bureau et et après une réunion de bureau, la diffusion systématique d'un compte-rendu ;**

- la possibilité pour les membres d'un bureau de commission de quartier de faire des propositions pour l'ordre du jour des réunions publiques de la commission de quartier qui serait voté par les bureaux ;
- l'élaboration et le suivi d'un « projet de quartier » (cf. plus bas) en bureau de commission de quartier ;
- la mise en place de groupes de travail thématiques autant que de besoin pour compléter le travail des bureaux de commission de quartier ;
- le renforcement des équipes de la DAT de manière à permettre que les référents de quartier puissent être davantage disponibles sur le terrain ;
- une rencontre régulière, au moins tous les 6 mois, entre la municipalité et l'UCQ (qui regroupe des associations membres de tous les bureaux de commissions de quartier) pour faire le point sur le fonctionnement de la DAT.

### ***Budgets participatifs***

Les quartiers DAT disposent d'un budget « territorial » d'environ 55 000 € / an par quartier (environ 1,1 M € / an à l'échelle de la Ville de Toulouse) pour des opérations (investissement) menées par la commune sur le budget municipal, ce qui exclut les opérations portées par d'autres acteurs, telles que les interventions sur la voirie qui relève de Toulouse Métropole. En principe, ce budget territorial est alloué par chaque bureau de commission de quartier. Mais certains bureaux ne discutent pas son allocation qui est décidée par le seul maire de quartier.

Après près d'une dizaine d'année de pratique, **nous nous interrogeons sur l'objectif de ce budget « territorial »** : financer des opérations municipales qui doivent être réalisées de manière urgente avant qu'elles puissent être programmées dans les budgets thématiques leur correspondant ? compléter le budget thématique quand il n'est pas suffisant pour que l'opération soit engagée ? répondre à des besoins de proximité ? Il manque une définition claire des actions pouvant être financées par le budget territorial. Un suivi rigoureux des opérations réalisées et des dépenses occasionnées dans le cadre du budget territorial, ainsi qu'une recherche de cohérence, seraient utiles.

Par ailleurs, les budgets participatifs pour les 16 quartiers prioritaires de la Ville de Toulouse (QPV) ont été expérimentés en 2019 avec un montant total de 1,0 M € pour 2 ans (projets réalisés en 2020-2021) pour financer des projets proposés par les habitants sur le territoire de ces QPV. Une sélection de 30 projets candidats sur ces budgets participatifs des QPV ont été soumis au vote via le site internet municipal « Je participe » (cf. plus bas). Les 14 projets retenus ont des montants allant de 2 000 € à 390 000 €. Tous les QPV toulousains font aussi partie de quartiers DAT où certains projets auraient pu être aussi l'objet de demandes sur les budgets territoriaux.

#### **L'UCQ propose :**

- que la liste détaillée des opérations financées jusqu'à présent par le budget territorial (demandeur, nature de l'opération, montant total et répartition des financements dont la part sur le budget territorial, etc.) soit rendue accessible à tous ;

→ qu'un bilan partagé du fonctionnement du budget territorial soit dressé de manière à revisiter le dispositif (critères de choix, complémentarité avec les budgets participatifs des QPV, investissement / animation, etc.) ;

→ que les propositions d'actions financées par le budget territorial soient discutées systématiquement d'abord en bureau de commission de quartier, puis annuellement en réunion inter-bureaux de commissions de quartier par secteur.

### **Site internet « Je participe »**

A Toulouse, le site internet « Je participe » (<https://jeparticipe.toulouse.fr/>) permet à la municipalité de recueillir l'avis d'internautes de manières très diverses, allant des questions complètement ouvertes au sondage pour choisir entre des alternatives pour la réalisation d'un projet. Cela permet sans doute à un plus grand nombre de personnes de s'exprimer. Mais encore faudrait-il savoir qui s'exprime pour pouvoir se servir des résultats. Surtout, les choix nécessitent un dialogue préalable car on peut voter pour une solution qui, après discussion, s'avère ne pas être la meilleure. L'intérêt individuel de chacun à un moment donné doit être confronté à l'intérêt collectif à plus long terme qui émerge des échanges et discussions avec les associations de quartier quartier. Ainsi, **ce type de consultation ne peut être que consultatif et il ne doit pas remplacer une discussion avec les associations concernées**, par exemple en bureau de commission de quartier.

### **L'UCQ propose de faire évoluer le site internet « Je participe » :**

→ il devrait être obligatoire pour qu'une personne contribue qu'elle indique si elle est une personne physique ou morale, ainsi que son adresse, de manière à pouvoir prendre en compte le statut des contributeurs (particulier ou professionnel) et leurs localisations dans l'analyse des réponses ;

→ se prémunir des votes massifs organisés par des groupes de pression ;

→ les résultats des consultations devraient rester en ligne même après que les décisions aient été prises, en indiquant la décisions prise et tous les éléments qui y ont contribué ;

→ les résultats des consultations sont un élément parmi d'autres à discuter avec les associations concernées, par exemple en bureau de commission de quartier, préalablement à toute décision sur l'objet de la consultation.

### **Rôle des maires de quartier et création d'arrondissements**

Les maires de quartier, qui n'ont officiellement pas d'autre pouvoir que celui de donner leur avis sur ce qui concerne le quartier DAT dont ils sont « maires », ont des attitudes très variables. La plupart sont impliqués sur les améliorations de proximité et la plupart renvoient aux élus thématiques sur les sujets plus structurants. Certains vont plus que d'autres sur le terrain pour discuter des problèmes. Sans juger la diversité des maires de quartier, cela interroge sur leur capacité à rendre un avis sur tous les sujets concernant leurs quartiers DAT,

ne serait-ce que pour des raisons de disponibilité.

La question se pose régulièrement du pouvoir des maires de quartier et des moyens qui leur sont alloués. A ce titre, il est intéressant de comparer la situation dans la 4<sup>e</sup> ville de France avec celles de Paris, Lyon et Marseille qui dispose d'arrondissements encadrés par la loi dite PLM de 1982. La Ville de Toulouse a une superficie de 118 km<sup>2</sup> supérieure à celle de la Ville de Paris (105 km<sup>2</sup>) qui compte 20 arrondissements. La population de la Ville de Toulouse avec 475 438 habitants en 2016 approche celle de la Ville de Lyon (515 695 habitants en 2016) qui compte 9 arrondissements. La densité de la population dans la Ville de Toulouse avec 4 049 habitants/km<sup>2</sup> en 2016 est supérieure à celle de la Ville de Marseille (3 583 habitants / km<sup>2</sup> en 2016) qui compte 8 secteurs (16 arrondissements). La question devrait donc se poser de la création d'arrondissements à Toulouse. Cela permettrait de dynamiser les discussions à l'échelle des quartier, d'augmenter le nombre d'élus de proximité à travers les conseillers d'arrondissements, de déterminer clairement les budgets municipaux (investissement et fonctionnement) et les équipements gérés par les arrondissements.

**L'UCQ propose :**

**→ la création d'un groupe de travail local, en lien avec les députés, pour examiner la possibilité de la création d'arrondissements à Toulouse (modification de la loi dite PLM de 1982)**

## **Équipements publics de proximité à Toulouse**

**Les équipements publics de proximité sont indispensables pour la vie quotidienne de quartier, incluant la scolarité, les loisirs, le sport, la culture, les seniors, etc.** La plupart des associations de quartier ont lutté pour préserver des équipements publics dans leurs quartiers et demandent des équipements publics supplémentaires. La question se pose de plus en plus de quotas par habitant de ce qu'il faudrait comme places en crèches, classes à l'école, jardins publics, bibliothèques, salles municipales, gymnases, piscines, etc. avec des critères de distances qui peuvent varier suivant les équipements. Si les besoins sont parfois recensés et exprimés par les associations de quartier, il est difficile d'obtenir un dialogue constructif sur ces questions avec les collectivités qui ont parfois du mal à apprécier la situation existante et à anticiper l'avenir. Ainsi, ces dernières années, le département a dû revoir à la hausse les besoins de construction de collèges à Toulouse et la Ville de Toulouse a dû revoir à la hausse les besoins de constructions d'écoles maternelles et élémentaires, lorsque ces collectivités ont découvert qu'elles avaient sous-estimé les besoins futurs liés à la démographie. Nous abordons plus bas le besoin de **travailler autrement les opérations d'aménagement en priorisant les équipements publics**. Plus généralement, il est essentiel de faire un bilan des équipements publics existants, de leurs usages et des besoins actuels et à venir avec l'augmentation de la population.

Chaque catégorie d'équipements publics nécessite un travail spécifique. Par exemple, pour la pratique du sport par les habitants à proximité, il serait intéressant que le diagnostic des équipements existants prennent en compte les équipements qui sont présents dans des groupes scolaires, collèges et/ou lycées, en particulier les gymnases. En effet, si ces gymnases sont occupés en journée et en semaine par les scolaires, ils pourraient être utilisés par les habitants hors des horaires scolaires en soirée et le week-end. De même, des salles dédiées aux seniors à Toulouse ne peuvent pas être utilisées par d'autres acteurs, même sur

les créneaux qui ne sont pas utilisés par les seniors. Les associations de quartier ne comprennent pas que, vu le manque d'équipements sportifs de proximité, certains puissent être abandonnés (piscine d'Ancely) ou qu'il soit prévu des démolitions (petit Palais des sports à Compans Caffarelli) ou des réductions (terrains du TUC sur l'île du Ramier au bénéfice du TFC). De même, il y a des suppressions de bibliothèques (Périgord, Pinel, Roseraie) sont à l'étude. Au contraire, il faudrait créer des équipements publics de proximité supplémentaires. Pour cela, l'anticipation est nécessaire pour préparer les réserves foncières et éviter d'acquérir des terrains au tarif des promoteurs.

#### **L'UCQ propose :**

→ qu'au cours de la 1ère année du mandat, il soit réalisé, en concertation avec les associations, un diagnostic des équipements publics existants qui sont disponibles pour les habitants ; par exemple, pour les piscines, il porterait sur les horaires et le nombre de lignes ouvertes aux habitants et non aux clubs et aux scolaires ; pour les équipements scolaires, il aborderait en particulier le nombre d'élèves par établissement par rapport à la capacité, la mixité sociale, la localisation des domiciles des élèves ; pour les jardins publics, il aborderait leurs surfaces disponibles et les distances à parcourir à pied pour y accéder ; etc. ;

→ qu'au cours de la 2e année du mandat, la disponibilité des équipements publics existants ou programmés proportionnellement soit analysée au regard des populations existantes et à venir (données INSEE par IRIS) pour déterminer les besoins de création d'équipements à court, moyen et long terme, ce qui permettrait d'engager des actions à court terme tout en préparant les réserves foncières nécessaires à plus long terme.

#### ***Salles municipales de réunion***

A Toulouse, l'accès des associations aux salles municipales pour se réunir passe généralement par le service gestion des salles de la DAT avec un système d'abonnement annuel à 60 €/an pour pouvoir réserver (ou 10 € par réservation ponctuelle). Quand elles ont besoin d'une salle, les associations n'ont généralement pas accès au planning d'occupation des salles pour connaître les créneaux qui seraient disponibles et adapter leurs demandes. Elles doivent faire une demande pour savoir si le créneau est disponible et lorsque la réponse, arrive, il n'est souvent plus possible de choisir une autre date. De plus, certaines associations qui utilisent régulièrement une salle municipale pour se réunir doivent néanmoins se déplacer à chaque utilisation au service gestion des salles, centralisé, pour prendre les clés de la salle puis pour les rendre.

#### **L'UCQ propose pour les salles municipales de réunion à Toulouse :**

→ que le planning d'occupation des salles municipales soit accessible à tous sur le site internet de la mairie ;

→ que les associations de quartier puissent disposer des clés de la salle la plus proche qu'elles demandent régulièrement pour leurs réunions, ou au moins que ces clés soient disponibles dans un équipement municipal à

proximité ;

→ que les associations ayant une activité bénévole soient exonérées de la cotisation annuelle de 60 € ;

→ que le planning des activités régulières dans une salle municipale soit affiché à l'extérieur de la salle pour être visible sur place par les riverains et usagers.

## « Cœurs de quartier » à Toulouse

A Toulouse, les faubourgs jouent un rôle essentiel dans la vie des quartiers, mais leur dynamisme s'étiolé parfois, notamment pour les commerces de proximité. Une revalorisation des « noyaux villageois » était intervenue dans les années 2000 pour accompagner la densification des secteurs éloignés du centre.

Plus récemment, 33 « cœurs de quartier » ont été déterminés par la municipalité, sans dialogue préalable avec les associations concernées. Des diagnostics focalisés sur la commercialité de ces « cœurs de quartier » ont été réalisés. Pour la plupart des « cœurs de quartier », la collectivité a la possibilité de préempter les baux et les murs commerciaux. Mais nous n'avons pas connaissance de cas où cela se serait concrétisé, si ce n'est dans le quartier Arnaud Bernard. Est-ce qu'il n'y en pas l'utilité ?

Les « cœurs de quartier » sont parfois localisés le long de voies structurantes ou sur des places. Il n'y a pas nécessairement d'équipements publics de proximité. Seuls certains des « cœurs de quartier » ont été l'objet de travaux d'amélioration de l'espace publics. Il manque parfois une traduction de la réflexion urbaine sur les « cœurs de quartier » dans le PLUi-H.

**L'UCQ propose :**

→ que les bureaux de commission de quartier actualisent les « cœurs de quartier » qui nécessitent une attention particulière au sein de chaque projet de quartier ;

→ la constitution d'un groupe de travail dédié à chaque « cœur de quartier », qui associe tous les acteurs concernés (associations de quartier, commerçants, acteurs socio-culturels, écoles, etc.) ;

→ que chaque groupe de travail réalise un diagnostic partagé des atouts et faiblesses en pouvant aborder tous les sujets (commerce / artisanat, services et équipements publics, espace public, déplacements, animation, etc.), puis élabore les stratégies à mettre en œuvre en matière d'urbanisme (dont éventuellement modification du PLUi-H), d'équipements, d'espaces publics, de commerces, de mobilité, etc., enfin établisse une feuille de route des actions à mener à court, moyen et long terme

Il serait intéressant de comparer l'expérience toulousaine aux démarches sur les noyaux villageois / centre bourgs des autres communes pour s'enrichir des expériences de chacun.

## Privatisation de l'espace et des services publics à Toulouse

L'UCQ a soutenu que les services publics de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole soient en régie publique plutôt qu'en délégation de service public (DSP) et malheureusement, il n'y a même pas eu débat public à ce sujet avant le choix de la DSP. De même, nous étions favorables à une régie publique des parkings souterrains en fin de concession, notamment pour une meilleure articulation de la politique de stationnement en surface, mais là aussi, il n'y a même pas eu de débat public à ce sujet avant le choix de la DSP. Nous regrettons que les choix de faire appel au privé ne soient aucunement concertés.

Un autre exemple a été la privatisation d'une place publique, celle de la place de l'Europe à Toulouse, pour que l'implantation de l'école privée Ynov et la cession simultanée d'un équipement public, l'ancienne caserne de Compans-Cafarelli, pour une opération purement privée. Là encore, ce choix a été décidé sans aucune discussion préalable, pas même avec l'école de commerce Toulouse Business School (TBS) qui a été priorisée in extremis dans le processus de cession du petit Palais des sports via « Dessine-moi Toulouse ».

L'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse » consistait à céder au privé ou à faire exploiter par le privé des sites publics, appartenant à des communes, à la métropole, à Tisséo-Collectivités ou à VNF. Ces sites ont été choisis sans aucune concertation préalable avec les associations de quartier concernées qui ont été rattachées par la suite en participant aux jury de sélection. Mais est-ce au privé de dessiner Toulouse ? N'est-ce pas à la collectivité de fixer de manière concertée ce qu'elle souhaite sur ces sites ?

### L'UCQ propose :

→ que toutes les cessions de propriétés des collectivités soient, dès qu'elles sont envisagées, l'objet d'une consultation préalable des associations concernées ; cela vaut tant pour les sites concernés par l'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse » que pour les fonciers de la Ville qui sont régulièrement vendus au privé ;

→ que la pratique de la collectivité consistant à vendre un foncier au privé qui réalise dans son opération un équipement public récupéré par la collectivité soit interrogée au cas par cas en concertation avec les associations de quartier concernées.

## Accessibilité de la voirie aux modes « actifs »

Tout le monde s'accorde sur les énormes besoins d'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la voirie qui, trop souvent, ne permet pas aux piétons et aux vélos de se déplacer dans de bonnes conditions, sans compter les autres modes actifs qui cherchent leur place comme ils peuvent. Par ailleurs, les embouteillages sur la rocade aux heures de pointe ne diminuent pas et il n'est pas prévu, au regard de l'actuel PDU, qu'ils diminuent à moyen et long terme, au contraire. Ces embouteillages se reportent de plus en plus sur la voirie avoisinantes, de sorte que le danger de la pollution aux NOx et aux particules fines s'étend de plus en plus largement sur le territoire. Alors que la Ville de Toulouse veut candidater pour faire partie du patrimoine mondial de l'UNESCO, aucun plan d'aménagement du canal du Midi, déjà patrimoine mondial de l'UNESCO, n'a été lancé pour y apaiser le trafic des voitures. Plusieurs ponts sur la Garonne font cruellement défaut, non seulement au Nord mais aussi au

Sud, pour faciliter les déplacements du quotidien en modes actifs et en transports en commun. Tout le monde s'accorde sur ces difficultés... mais aucune concertation n'est engagée sur le sujet d'une manière générale. Le plan d'aménagement routier de la métropole (PARM) a été élaboré sans aucune concertation ni même de consultation des associations.

De nombreuses associations de quartier font des propositions, qui donnent parfois lieu à des réalisations concrètes par la collectivité, pour apaiser la circulation automobile dans les voies destinées à la desserte infra-quartier, pour sécuriser les déplacements en vélo, pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. Mais le travail reste énorme pour améliorer l'accessibilité des voies publiques aux modes « actifs » de déplacement. L'apaisement de la circulation automobile et l'amélioration de l'accessibilité de la voirie aux modes « actifs » est un enjeu essentiel pour améliorer le cadre de vie. Les associations demandent que le trafic automobile de transit ne passe plus dans les voies qui devraient servir uniquement au trafic des riverains, ce qui amène des réflexions sur les sens de circulation, mais pourrait aussi poser la question de la mise en place de zones de trafic réglementé qui seraient réservées aux riverains et usagers des zones en question.

Enfin, lors des travaux qui impactent les déplacements en modes actifs sur les voies publiques (constructions d'immeubles, réfection d'un trottoir, etc.), il est malheureusement courant qu'il ne soit pas prévu de passage alternatif sécurisé pour les piétons et les vélos.

#### **L'UCQ propose :**

- l'élaboration pendant la 1ère année de mandat un diagnostic partagé de l'état des voiries (accessibilité et qualité), puis pendant la 2nde année de mandat une feuille de route des améliorations à réaliser à court, moyen et long terme ; pour cela, des groupes de travail sur ce sujet (circulation, accessibilité modes actifs) devraient être mis en place dans chaque quartier ;
- qu'avant toute construction ou opération d'aménagement, la capacité de la voirie à accueillir le projet soit abordée (avis systématique du pôle territorial concerné) en particulier pour estimer l'impact du projet sur la circulation ;
- que la collectivité lance en urgence les études pour réaménager les circulations autour du Canal du Midi et analyse les besoins de nouvelles traversées de la Garonne pour programmer les ponts à réaliser à court, moyen et long terme (en priorisant les besoins pour les transports en commun et les modes actifs) ;
- de systématiser la consultation des associations des quartier sur les projets de travaux de voirie avant exécution pour permettre un retour des associations et, si besoin, des rencontres sur site pour que les projets puissent être améliorés ;
- qu'il y ait une vaste concertation sur le PARM (projet d'aménagement routier métropolitain) ;
- qu'à chaque chantier impactant les déplacements en mode actif sur la voie publique, une charte du chantier soit mise en place avec le maître d'ouvrage pour prévoir les déplacements alternatifs sécurisés des piétons et des vélos.

## Urbanisme et aménagement

L'augmentation de la population amène une « densification » qui pose de nombreuses questions. Les nouvelles constructions sont-elles adaptées à la morphologie urbaine des quartiers (rue, îlot...) ? Faut-il une bonne desserte en transports en commun avant de densifier ? Quel est l'impact en terme de déplacements, en particulier sur la circulation en voiture et donc sur la pollution de l'air ? Face au réchauffement climatique, le renouvellement de la ville sur elle-même est-il une occasion d'augmenter les espaces de pleine terre ? Les nouveaux habitants disposeront-ils des équipements publics dont ils auront besoin (crèches, écoles, gymnases, piscines, salles, équipements socio-culturels, jardins publics, etc.) ?

Les associations de quartier se posent bien souvent ces questions et font même parfois des propositions pour y répondre. Mais il est difficile d'avoir un dialogue constructif sur ces sujets avec la collectivité, bien que nos préoccupations soient légitimes. En attendant, les opérations se multiplient « au coup par coup » et amènent souvent le sentiment qu'elles ne contribuent pas à améliorer le cadre de vie des habitants, au contraire.

Il est essentiel de donner un cadre clair aux évolutions souhaitées de la ville en partant des besoins locaux déjà existants et en anticipant les besoins à venir, notamment en terme d'espaces de pleine terre, d'équipements de proximité, d'accessibilité de la voirie, de desserte en transports en commun, etc. Parallèlement, il faudrait repartir de la morphologie urbaine des quartiers, jusqu'à l'échelle des rues et des îlots, voire des parcelles dans certains cas, pour réfléchir à la densification éventuellement souhaitée qui serait raisonnable sans détériorer le cadre de vie des habitants.

L'UCQ avait obtenu à Toulouse qu'il y ait des ateliers inter-bureaux de commissions de quartier par secteur pour aborder le diagnostic et les enjeux en terme d'aménagement des 5 secteurs de Toulouse hors centre-ville à l'horizon 2040 et ainsi discuter des orientations du PADD du PLUi-H. Ce travail s'était fait en lien avec le travail d'urbanistes embauchés par secteur de Toulouse par Toulouse Métropole. Nous soutenons pleinement cette idée d'une vision concertée à moyen et long terme qui pourrait guider l'opérationnel à court terme. Mais ce début n'a pas encore été concluant.

La mission des urbanistes qui ont travaillé sur chacun de ces secteurs de Toulouse était trop courte pour permettre de réaliser un travail fin et concerté avec les acteurs concernés. De plus, il est regrettable que ce travail ait été limité à la Ville de Toulouse, sans déborder au-delà des frontières de la commune, au moins à l'intérieur de la métropole.

Enfin, l'étape consistant à transformer les grandes orientations du « plan guide urbain » à l'échelle des quartiers, notamment en terme de densification, a été à peine engagée. Heureusement, certaines associations de quartier avaient pris les devants en faisant des propositions pour faire évoluer le PLU à l'échelle de leurs quartiers selon leurs souhaits, obtenant parfois une traduction réglementaire. Mais pour la plupart des autres quartiers, ce travail à l'échelle fine au moins des rues reste à peine esquissé par la collectivité et nombre d'associations attendent encore des réponses à ce sujet. Ainsi, la collectivité a répondu à plusieurs associations que leurs demandes dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H étaient très intéressantes et qu'elles seraient examinées lors d'une prochaine évolution du PLUi-H.

### L'UCQ propose :

→ que l'ensemble des études déjà réalisées, notamment celles par des urbanistes sur les secteurs toulousains, soient mises à la disposition des

associations de quartier ;

→ que des ateliers soient mis en place à l'échelle des quartiers pour décliner de manière opérationnelle le « plan guide urbain » de Toulouse à l'échelle des rues et îlots dans chaque quartier, concernant en particulier l'évolution de la morphologie urbaine (secteurs à préserver, à accompagner, à renouveler, à restructurer), de manière à préparer une traduction fine d'objectifs partagés dans le PLUi-H.

### ***Développement multi-polaire de l'agglomération***

L'UCQ avait obtenu la relance du groupe de réflexion au sein de la Ville de Toulouse, présidé par l'adjointe à l'urbanisme, qui regroupait à travers leurs organisations représentatives les associations de quartier, les promoteurs, les architectes, les urbanistes et les notaires. La composition de ce groupe avait été étendue aux organismes de logements sociaux. Malheureusement, ce groupe de réflexion a été mis en pause au moment de l'élaboration du PLUi-H, alors qu'il aurait dû au contraire se réunir davantage à ce moment.

A l'occasion d'un travail Inter-Scot à l'échelle de la grande agglomération toulousaine (GAT), il y avait été validé de promouvoir un développement multi-polaires de la GAT pour la répartition en particulier de l'activité et des logements. Concernant le logement, les 15 000 nouveaux logements à construire par an devaient être répartis avec la moitié au sein de Toulouse Métropole et près de la moitié de la part métropolitaine sur la commune de Toulouse, soit un objectif d'environ 3 500 logements / an à construire dans la Ville de Toulouse. Ces objectifs sont déclinés dans l'ancien programme local de l'habitat (PLH) devenu le programme d'orientation et d'action (POA) au sein du PLUi-H.

D'après les données officielles (Sit@del2) des constructions de logements engagées, sur le territoire de Toulouse métropole, après une stabilité autour de l'objectif de 7 500 nouveaux logements/an, il y a eu une forte augmentation depuis 2014 : près de 10 000 nouveaux logements engagés en 2016, plus de 13 000 en 2017 et près de 10 000 en 2018. Au sein de la métropole, certaines communes ont respecté les objectifs, comme à Colomiers. D'autres communes ont très largement dépassé les objectifs, en particulier Mondonville avec près de 200 nouveaux logements engagés en 2016, plus de 400 en 2017 et près de 200 en 2018 pour un objectif de production de 65 logements par an. A Toulouse, la production de nouveaux logements atteint presque le double de l'objectif de 3 500 nouveaux logements/an avec près de 5 000 nouveaux logements engagés en 2015 et 2016, près de 7 300 en 2017 et près de 6 200 en 2018. **Il faut donc d'urgence se poser des questions sur les moyens mis en œuvre pour permettre un développement équilibré de l'agglomération toulousaine**, en faisant en sorte qu'il soit effectivement multipolaire, en lien avec les transports en commun, à une échelle qui devra sans doute dépasser les frontières de l'agglomération de quelques dizaines de km. C'est le travail en jeu notamment dans le cadre de la révision du SCoT de la GAT, mais aussi dans les projets structurants de développement des transports en commun en particulier ferrés.

Le PLUi-H fait aussi office de programme local de l'habitat à travers sa partie « programme d'orientations et d'actions » (POA), qui est la feuille de route métropolitaine de la production de logements, notamment pour sa répartition territoriale avec des critères de mixité sociale (répartition entre logements locatifs sociaux, logements abordables et

logements libres). Et le seuil de déclenchement pour la production de logements locatifs sociaux dans une opération privée (à partir de 2 000 m<sup>2</sup> SP à Toulouse) varie considérablement suivant les communes avec un impact direct sur l'évolution de la mixité sociale. Cet aspect essentiel du PLUi-H n'a malheureusement jamais été discuté, alors qu'on parle de « gentrification » de certains quartiers, de la nécessité de logements pour tous et en particulier pour les personnes les plus précaires, du manque de grands logements à des prix abordables pour les familles qui sont souvent « reléguées » en périphérie de l'agglomération. Les opérations d'aménagement entraînent des démolitions de logements qui nécessitent un accompagnement social de toutes les personnes qui perdent leurs logements en prenant soin de répondre aux besoins d'un relogement aussi près que possible de leur ancien logement.

**L'UCQ propose :**

- la relance du groupe de réflexion sur l'urbanisme à Toulouse avec des réunions régulières (au moins tous les 6 mois) ;
- la création d'un groupe de travail similaire, associant tous les acteurs concernés, à l'échelle de la métropole sur la production de logements (en distinguant les catégories de logements) et locaux d'activités pour interroger leur répartition au sein de l'agglomération, voire au-delà, en articulation étroite avec la question des mobilités

### ***Les opérations d'aménagement***

Les opérations d'aménagement dans des communes hors Toulouse sont souvent préparées avec des ateliers participatifs, animés par des urbanistes de l'AUAT. Ces ateliers visent à réaliser un diagnostic partagé pour fixer les orientations des opérations (plans guides) avant que les projets se précisent de manière opérationnelle. Mais il arrive cependant que des communes décident des opérations sans aucune concertation préalable, comme pour l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) Saint-Supéry au centre-ville de Castelnau qui a été découverte par l'association de quartier juste avant l'enquête publique sur l'élaboration du PLUi-H.

A Toulouse, ces ateliers participatifs pour l'élaboration des opérations d'aménagement sont plus rares et leur animation est de plus en plus sous-traitée à des cabinets spécialisés dans la médiation. On peut citer le cas de l'OAP Brouardel-Sébastopol-Europe, une opération d'aménagement en diffus pour l'élaboration de laquelle il n'y a eu aucun atelier de concertation avec le cabinet d'urbanisme en charge de l'élaboration d'un plan guide. De même, il était prévu une OAP pour une opération d'aménagement autour de l'hôpital Larrey, mais l'intervention de l'association de quartier concernée a permis que ce projet soit ajourné le temps que des ateliers de concertation soient mis en œuvre. Une vaste opération d'aménagement devait se réaliser avec une série d'opérations au « coup par coup » dans le quartier Sauzelong et la mobilisation des habitants a permis que des ateliers de concertation soient lancés, après un premier permis de construire accordé, pour discuter du projet. Il arrive aussi que tout le monde se mette d'accord lors d'ateliers participatifs, comme dans le cas de l'opération TESO avec le plan guide de 2016, et qu'ensuite, la collectivité modifie la donne en lançant unilatéralement des modifications substantielles du projet, notamment en soutenant le projet de tour Occitanie unanimement rejeté par les associations de quartier concernées. Il ne suffit donc pas de lancer des ateliers participatifs, il faut respecter à chaque étape de la

concertation ce qui est acté, sinon l'ensemble du travail peut être remis en cause.

Par ailleurs, lors des opérations d'aménagement, le prix du terrain dépend étroitement de ce qu'il est possible d'y réaliser, en particulier de sa constructibilité. La destination des sols devrait donc être déterminée avant l'acquisition des terrains. Par exemple, une opération peut devenir « déficitaire » en réalisant trop tard qu'il faut réaliser un jardin public sur un terrain qui a été acheté initialement à une valeur correspondant à la construction d'un immeuble de logement.

De plus, les espaces verts mettent du temps à pousser, en particulier les arbres. Il faudrait donc commencer les aménagement par ces espaces verts. Lorsque les habitants arrivent dans les nouvelles constructions, les familles doivent pouvoir mettre leurs enfants à l'école, au collège, etc. Et ils souhaitent pouvoir avoir des loisirs dans des équipements publics, faire leurs courses chez des commerçants à proximité. Il semble clair que les premiers besoins à prendre en compte dans une opération d'aménagement sont les espaces verts (squares, jardins publics, etc.), les équipements publics de proximité, puis les commerces, enfin les logements et les bureaux qui devraient donc être réalisés dans le même ordre dans les opérations d'aménagement.

Il est essentiel que les orientations de la collectivité soit concertées, puis, si besoin, traduites réglementairement, le plus tôt possible avant le lancement des opérations.

La question des mobilités doit être examinée en amont. Par exemple, les opérations se multiplient depuis des années dans le secteur de Montaudran sans qu'il y ait une desserte suffisante en transports en commun.

De plus, les opérations d'aménagement doivent être une occasion d'améliorer le cadre de vie des habitants en créant les équipements publics qui feraient défaut à proximité (jardins publics, écoles, gymnases, etc.).

L'OAP est un outil réglementaire du PLUi-H qui permet de donner rapidement un cadre réglementaire à ces enjeux, concernant non seulement destination des sols, mais aussi les questions de mobilité.

#### **L'UCQ propose :**

→ que Toulouse Métropole organise systématiquement, en lien avec la démocratie locale quand elle existe, des ateliers participatifs préalablement à toute opération d'aménagement, accompagnés par des urbanistes, pour aborder le diagnostic et les enjeux sur un périmètre plus large que celui de l'opération, puis les orientations de l'opération ;

→ qu'a fortiori, Toulouse Métropole organise systématiquement des ateliers participatifs pour l'élaboration des OAP du PLUi-H et pour l'élaboration des « pactes urbains » (anciens contrats d'axes) qui phasent l'urbanisation par rapport aux mobilités

→ que les opérations d'aménagement posent préalablement la question des mobilités en particulier en transports en commun, et que leur conception et leur réalisation priorise les réalisations des espaces verts, puis des équipements publics, enfin de l'activité et de l'habitat et non l'inverse

## **Servitudes d'exposition du bruit**

Concernant les servitudes aéronautiques, nous rappelons que près de 100 000 habitants sont survolés par le trafic aérien de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB), en particulier dans l'Ouest de Toulouse, subissant ainsi d'importantes nuisances (bruits et pollution de l'air).

### **L'UCQ propose :**

- la création d'un observatoire des autorisations d'urbanisme dans l'actuel Plan d'exposition au bruit (PEB) qui permette à tout le monde d'accéder à l'ensemble des autorisations délivrées dans le PEB (zones A, B, C et D) ;
- l'examen de la possibilité de limiter les nouvelles constructions, en particulier celles de logements, en zone D du PEB ;
- que les collectivités locales obtiennent de l'État qu'il lance la procédure de révision du PEB.

## **Les installations Seveso 2 à Toulouse**

Les plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des installations industrielles classées Seveso 2 suivantes à Toulouse, d'une part Esso et STCM dans le quartier de Fondeyre et d'autre part de Herakles (devenu Ariane Groupe) vers l'Oncopôle, ont été critiqués et contestés par les associations de quartier concernées. De plus, le transport des matières dangereuses produites sur ces sites posent aussi des problèmes importants qui ne sont pas suffisamment pris en compte. Nous souhaitons que le déménagement des activités de ces deux sites Seveso 2 devienne un objectif, plutôt que la ville continue de se développer autour de ces sites dont les activités ne diminuent pas, au contraire pour Ariane Group.

## **Protection du patrimoine bâti et végétal, des espaces naturels et agricoles**

Le rythme de la densification s'est fortement accéléré dans certaines communes, notamment à Toulouse. Il est donc encore plus urgent de déterminer le patrimoine bâti et végétal à protéger, corollaire de la densification. Pourtant, s'il existe un inventaire de ce patrimoine, partiellement accessible pour le bâti sur le site Urban-Hist, le travail pour déterminer ce qu'il faut protéger dans le PLU est beaucoup trop lent. A Toulouse, les espaces bâtis (EBP) et végétaux (EVP) à protéger dans le PLU ont été déterminés pour les quartiers des Chalets et Busca lors de l'élaboration du PLU en 2006 (graphiques de détails), pour les quartiers Saint-Michel et Saint-Agne lors de la révision du PLU en 2013, pour les quartiers Guilheméry et Monplaisir (extension du graphique de détails) lors de la modification du PLU en 2016. La protection à la fois du bâti et du végétal dans le PLU a ainsi été examinée seulement pour 6 quartiers depuis 2006. Quant au bâti à protéger (EBP), il a été examiné sans aborder le végétal à protéger (EVP) pour le quartier de Croix-Daurade lors de la révision du PLU en 2013, puis pour les quartiers de Lalande, Pont des Demoiselles et Pouvourville lors de la modification du PLU en 2016. Non seulement cela va beaucoup trop lentement, mais il n'est plus envisagé par la collectivité de travail systématique par quartier sur le patrimoine bâti et végétal à protéger dans le PLUi-H. Il est seulement prévu d'examiner les protections à mettre en place au gré des projets et des opérations d'aménagement. Là encore, les

associations de quartier sont en attente d'un dialogue sur leurs propositions de protection du patrimoine bâti et végétal dans le PLUi-H.

Par ailleurs, le PLUi-H a commencé à remettre à plat le statut de certaines espaces naturels et agricoles. Il a aussi introduit des outils de protection de corridors écologiques, de vues paysagères, etc. Mais nous n'en sommes qu'aux prémices et nous avons encore peine à voir la traduction opérationnelle de ces orientations. Par exemple, la qualité des terrains en particulier pour du maraîchage n'est pas toujours prise en compte dans le choix de la destination des sols. Pourtant, plusieurs associations ont mené un important travail de diagnostic et aussi de propositions sur ces sujets.

#### **L'UCQ propose :**

→ la création à Toulouse Métropole d'une équipe pluridisciplinaire dédiée au patrimoine bâti et végétal à protéger (et valoriser) sur le territoire métropolitain hors secteur sauvegardé de Toulouse, qui s'occuperait non seulement de gérer le quotidien (instruction des demandes d'autorisations, préparation des opérations d'aménagement, etc.), mais surtout de proposer ce qui devrait être protégé sur l'ensemble du territoire

→ de même, la création à Toulouse Métropole d'une équipe pluridisciplinaire dédiée au patrimoine agricole et paysager à préserver / valoriser / développer sur le territoire métropolitain, qui s'occuperait notamment de mener un travail de fond sur les destinations souhaitées des sols naturels et agricoles existants ou à créer

→ que les services concernés examinent en priorité les propositions déjà élaborées par des associations en terme de protection du patrimoine bâti et végétal, agricole et naturel, en attendant la mise en place d'un travail de fond plus exhaustif

## **L'étoile ferroviaire pour les déplacements du quotidien**

Tout le monde s'accorde à dire que la « densification » doit s'appuyer sur un développement des transports en commun permettant un report modal de la voiture vers les transports en commun, tout en donnant un coup d'accélérateur au développement des aménagements pour les déplacements en vélo qui offrent aussi un bon potentiel de report modal.

A l'échelle de l'agglomération et au-delà, l'« étoile ferroviaire » est la seule infrastructure qui permettrait un report modal significatif de la voiture vers les transports en commun pour les déplacements du quotidien. Sinon, le développement de l'agglomération se fera inévitablement le long des autoroutes car les nouveaux habitants et usagers n'auront pas d'autres alternatives à la voiture, ce qui augmenterait encore le trafic automobile.

Nous soutenons donc pleinement le développement progressif d'une utilisation de l'« étoile ferroviaire » par des lignes de trains de type « RER » ou « REM » (réseau express métropolitain), diamétralisées, bien cadencées, aux horaires étendus, telles qu'elles sont proposées par Rallumons l'étoile. Il importe que ces lignes soient diamétralisées, non seulement pour éviter les encombrements à la gare Matabiau, mais aussi pour permettre un maillage de l'ensemble de l'agglomération qui appuierait son développement multipolaire.

D'ailleurs, les associations de quartiers concernées demandent que l'étoile ferroviaire soit utilisée pour des déplacements du quotidien à l'intérieur de l'agglomération. Celles concernées par la ligne C demandent depuis longtemps son amélioration. Celles concernées par les aménagements ferroviaires du nord toulousain (AFNT) attendent depuis longtemps une amélioration de la desserte ferrée. Celles concernées par les gares de Montaudran et de Labège désespèrent qu'il n'y ait pas plus de trains, mieux cadencés et à des horaires étendus entre Muret et Toulouse. Partout où il y a des gares, la demande est là... D'ailleurs, il y aurait beaucoup à faire pour améliorer les gares et haltes existantes, ainsi que leur accessibilité. Par exemple, il est question depuis longtemps qu'une nouvelle gare Saint-Agne soit créée au niveau de la station « fantôme » de la ligne B de métro au niveau du Rectorat avec un véritable pôle d'échange multi-modal, sans qu'aucune étude n'ait encore été communiquée à ce sujet, alors qu'en fréquentation, la gare Saint-Agne est la 2e gare de l'aire urbaine (après Matabiau), devant celles de Montauban et de Muret.

**L'UCQ souhaite :**

→ que Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités soutiennent autant que possible le développement progressif d'une desserte de type « RER » sur l'« étoile ferroviaire » de l'agglomération toulousaine avec la mise en œuvre d'au moins une ligne diamétralisée dans le mandat

## Table des matières

Qui est l'UCQ ?.....	3
A quels futurs élus adressons-nous nos propositions ?.....	3
Partenariat avec les associations de quartier.....	4
Démocratie locale et participation citoyenne dans l'agglomération.....	5
Démocratie locale à Toulouse.....	5
Budgets participatifs.....	7
Site internet « Je participe ».....	8
Rôle des maires de quartier et création d'arrondissements.....	8
Équipements publics de proximité à Toulouse.....	9
Salles municipales de réunion.....	10
« Cœurs de quartier » à Toulouse.....	11
Privatisation de l'espace et des services publics à Toulouse.....	12
Accessibilité de la voirie aux modes « actifs ».....	12
Urbanisme et aménagement.....	14
Développement multi-polaire de l'agglomération.....	15
Les opérations d'aménagement.....	16
Servitudes d'exposition du bruit.....	18
Les installations Seveso 2 à Toulouse.....	18
Protection du patrimoine bâti et végétal, des espaces naturels et agricoles.....	18
L'étoile ferroviaire pour les déplacements du quotidien.....	19